

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : 21.07.2022

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Vernis transparent aérosol 2K de qualité supérieur**Numéro d'article :** 11013**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Aucune
autre information pertinente n'est disponible. **Secteur d'utilisation :****SU22 Usages professionnels :** Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)**Catégorie de produit :** PC9a Revêtements et peintures, diluants, décapants pour peinture**Catégorie de processus :** PROC7 Pulvérisation industrielle PROC11 Pulvérisation ; non industrielle**Utilisation prévue :** Produit de finition automobile / Laque**Fabricant/Fournisseur :** Chamäleon GmbH Rudolf-Diesel-Straße 8a, 69115 Heidelberg Allemagne**Pour plus d'informations, veuillez contacter :** Département de la sécurité des produits**Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange Classification
selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.



danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Irrit. cutanée 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Irrit. oculaire 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Sens. cutanée 1 H317
Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H336 Peut provoquer
sommolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mot d'avertissement Danger

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

polyisocyanate aliphatique acétone

4-méthylpentan-2-one

acétate de n-butyle

sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et sébaçate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351

Susceptible de provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme. **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammation.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation régionale.

Informations Complémentaires:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. Risque de formation de mélanges explosifs sans ventilation suffisante.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :Non applicable.

vPvB:Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description:Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 115-10-6 EINECS : 204-065-8 Numéro d'index : 603-019-00-8 N° d'enregistrement : 01-2119472128-37	éther diméthylque	25-<50%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	
CAS: 67-64-1 EINECS : 200-662-2 Numéro d'index : 606-001-00-8 N° d'enregistrement : 01-2119471330-49	acétone	12,5-<20%
	Flam. Liq. 2, H225 Irritation des yeux. 2, H319 ; STOT SE 3, H336 EUH066	
Numéro CE : 905-588-0 Numéro d'index : 601-022-00-9 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	xylène	5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226 STOT RÉ 2, H373 ; Asp. Toxique. 1, H304 Toxicité aiguë 4, H312 ; Toxicité aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles 3, H335	
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 Numéro d'index : 607-025-00-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle	5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	
Numéro CE : 931-274-8 N° d'enregistrement : 01-2119485796-17	polyisocyanate aliphatique	2,5-<5%
	Toxicité aiguë 4, H312 ; Sensibilité cutanée 1, H317 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles 3, H335 (EUH204)	

CAS: 64742-95-6 EINECS : 265-199-0 Numéro d'index : 649-356-00-4 N° d'enregistrement : 01-2119486773-24	Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	<2,5%
	Flam. Liq. 3, H226 Tox. asp. 1, H304 Toxicité aquatique chronique 2, H411 Irritation de la peau. 2, H315 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 110-12-3 EINECS : 203-737-8 Numéro d'index : 606-026-00-4	5-méthylhexan-2-one	<2,5%
	Flam. Liq. 3, H226 Tox. aiguë 4, H332	
CAS: 112-07-2 EINECS : 203-933-3 Numéro d'index : 607-038-00-2 N° d'enregistrement : 01-2119475112-47	acétate de 2-butoxyéthyle	<2,5%
	Toxicité aiguë 4, H312 ; Toxicité aiguë 4, H332	
CAS: 108-10-1 EINECS : 203-550-1 Numéro d'index : 606-004-00-4 N° d'enregistrement : 01-2119473980-30	4-méthylpentan-2-one	<2,5%
	Flam. Liq. 2, H225 Carc. 2, H351 Toxicité aiguë 4, H332 ; Irritant oculaire 2, H319 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles 3, H336 (EUH066) ATE : CL50 / 4 h par inhalation : 11 mg/m3	
CAS: 95-63-6 EINECS : 202-436-9 Numéro d'index : 601-043-00-3 N° d'enregistrement : 01-2119472135-42	1,2,4-triméthylbenzène	<2,5%
	Flam. Liq. 3, H226 Aquatique chronique 2, H411 Toxicité aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles 3, H335	
Numéro CE : 915-687-0 N° d'enregistrement : 01-2119491304-40	Sébacate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl)	≤ 0,5 %
	Toxicité aquatique aiguë 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique 1, H410 ; Sensibilité cutanée 1, H317	

Informations Complémentaires:

La teneur en benzène (EINECS-Nr. 200-753-7) dans les ingrédients est inférieure à 0,1 % (Note P Annexe 1A 1272/2008 UE), de sorte que la classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer.

xylène : Contient de l'éthylbenzène CAS 100-41-4

Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Après inhalation :

Apportez de l'air frais et, pour plus de sécurité, appelez un médecin.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport. **Après**

contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. **Après contact**

visuel :

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. **Après ingestion** : Buvez beaucoup d'eau et faites respirer de l'air frais. Consultez immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse antialcool. Utiliser des méthodes d'extinction adaptées aux conditions environnantes.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. **Conseils**

aux pompiers -

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire buccale.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Monter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation.

Précautions environnementales :

Informar les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément au point 13. Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

CHAMÁLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÁLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions : Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer. Garder un appareil de protection respiratoire à disposition.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences à respecter pour les locaux de stockage et les conteneurs:

Respecter les réglementations officielles relatives au stockage des emballages contenant des récipients sous pression. **Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :** Non requis. **Informations**

complémentaires sur les conditions de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé. **Classe de stockage :** 2B

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
115-10-6 éther diméthylique	
BIEN	Valeur à court terme : 958 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme : 766 mg/m ³ , 400 ppm
67-64-1 acétone	
BIEN	Valeur à court terme : 3620 mg/m ³ , 1500 ppm Valeur à long terme : 1210 mg/m ³ , 500 ppm
xylène	
BIEN	Valeur à court terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m ³ , 50 ppm Sk ; BMGV
123-86-4 acétate de n-butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
110-12-3 5-méthylhexan-2-one	
BIEN	Valeur à court terme : 475 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 95 mg/m ³ , 20 ppm Sk
112-07-2 acétate de 2-butoxyéthyle	

BIEN	Valeur à court terme : 332 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme : 133 mg/m ³ , 20 ppm Sk
108-10-1 4-méthylpentan-2-one	
BIEN	Valeur à court terme : 416 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 208 mg/m ³ , 50 ppm Sk, BMGV
95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène	
BIEN	Valeur à long terme : 125 mg/m ³ , 25 ppm ILV
Ingrédients avec valeurs limites biologiques :	
xylène	
BMGV	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique
108-10-1 4-méthylpentan-2-one	
BMGV	20 µmol/L Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après décalage Paramètre : 4-méthylpentan-2-one

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés: Aucune autre donnée ; voir point 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas inhaler les gaz/fumées/aérosols.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter le contact avec les yeux.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Filtre A2/P3

Protection des mains : gants de protection

Matériau des gants : Caoutchouc butyle, BR

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques

la qualité et varie d'un fabricant à l'autre. **Temps de pénétration du matériau du gant :**

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm sont résistants

à : Acétone : 480 min

Acétate de butyle : 60 min

Acétate d'éthyle : 170 min

Xylène : 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent aux solvants pendant 42 à 480 minutes. Par mesure de précaution, nous recommandons aux utilisateurs et aux personnes responsables de la sécurité au travail de considérer une durée de résistance aux solvants de 42 minutes. Compte tenu des données de la section 3 de cette FDS, une durée de résistance plus longue peut être envisagée dans certains cas.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

État physique :

Aérosol

Couleur:

Selon les spécifications du produit

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif :

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :

Indéterminé.

Inflammabilité :

Non applicable, car aérosol.

Non applicable.

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure :

2,6 % vol. (67-64-1 acétone)

Supérieur:

26,2 Vol % (115-10-6 éther diméthylique)

Point d'éclair:

Non applicable, car aérosol.

Température d'inflammation :

240 °C (464 °F) (115-10-6 éther diméthylique)

Température de décomposition :

Non déterminé.

pH :

Non déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique

Non déterminé.

Dynamique:

Non déterminé.

Solubilité

eau:

Non miscible ou difficile à mélanger.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :

Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) : Masse volumique et/ou densité relative Masse

4000 hPa (3000,2 mm Hg) (115-10-6 éther diméthylique)

volumique à 20 °C (68 °F) :

0,8 g/cm³ (6,7 lb/gal)

Densité relative :

Non déterminé.

Densité de vapeur :

Non déterminé.

Autres informations

Apparence:

Formulaire:

Aérosol

Informations importantes sur la protection de la santé et de
l'environnement, ainsi que sur la sécurité.

Propriétés explosives :

Non déterminé.

Teneur en solvant :

Solvants organiques :

83,0 %

COV (CE)

COV-UE%

677,2 g/l

Teneur en solides :

82,59 %

Changement de condition

Taux d'évaporation :

10,3 %

Non applicable.

Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs :

Vide

Gaz inflammables :

Vide

Aérosols :

*Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater
sous l'effet de la chaleur.*

Gaz comburants :

Vide

Gaz sous pression :

Vide

Liquides inflammables :

Vide

Solides inflammables :

Vide

Substances et mélanges autoréactifs :

Vide

Liquides pyrophoriques :

Vide

Solides pyrophoriques :

Vide

Substances et mélanges auto-échauffants : Substances

Vide

et mélanges qui émettent des gaz inflammables au

contact de l'eau :

Vide

Liquides oxydants :

Vide

Solides oxydants :

Vide

Peroxydes organiques :

Vide

Corrosif pour les métaux :

Vide

Explosifs désensibilisés :

Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
67-64-1 acétone		
Oral	DL50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 15 800 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50 / 4h	76 mg/l (rat)
xylène		
Oral	DL50	3523 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	2000 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50/4 h	29 000 mg/m3 (rat)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	DL50	10 800 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Dermique	DL50	> 17600 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50/4 h	> 21 mg/m3 (rat)
polyisocyanate aliphatique		
Oral	DL50	2500 mg/kg (rat) (OCDE 402)
Dermique	DL50	2000 mg/kg (rat) (OCDE 402)
Inhalatif	CL50/4 h	400 mg/m3 (rat)
64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (pétrole)		

Oral	DL50	> 5000 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Dermique	DL50	> 2000 mg/kg (rab) (OCDE 402)
108-10-1 4-méthylpentan-2-one		
Oral	DL50	2080 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatif	CL50/4 h	11 mg/m3 (ATE)
sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et sébaçate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle		
Oral	DL50	3230 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Dermique	DL50	> 3170 mg/kg (rat) (OCDE 402) 0,9 mg/l
	CL50 / 96 h	(poisson) (Oncorhynchus mykiss)

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Provoque une grave irritation des yeux. **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. **Cancérogénicité** : Suspecté de provoquer le cancer. **STOT - exposition unique** : Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements. **Informations sur d'autres dangers**

Propriétés perturbatrices endocriniennes
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique :	
115-10-6 éther diméthylique	
CE50 / 96 h	155 mg/l (algues)
CL50 / 48 h	> 4000 mg/l (daphnie magna)
CL50 / 96 h	> 4000 mg/l (poisson)
67-64-1 acétone	
CL50/96h	8300 mg/l (poisson)
CE50/96h	7200 mg/l (algues)
CL50 / 48 h	8450 mg/l (crustacé (puce d'eau))
xylène	
CE50 / 48 h	7,4 mg/l (daphnie magna)
CL50 / 96 h	13,5 mg/l (poisson)
108-10-1 4-méthylpentan-2-one	
CE50 / 48 h	275 mg/l (daphnia magna)
CL50 / 96 h	179 mg/l (poisson)

CHAMALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) et sébaçate de méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	
CE50 / 72 h	1,68 mg/l (desmdesmus subspicatus / Grünalge) (Pseudokirchnerella subcapitata)

Persistance et dégradabilité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Mobilité dans le sol Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT** : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Autres effets indésirables

Remarque : Nocif pour les poissons **Informations**

écologiques complémentaires : Notes

générales :

Classe de danger pour les eaux 2 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : dangereux pour les eaux. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts. Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol.

Nocif pour les organismes aquatiques

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation : Éliminer les emballages conformément à la réglementation sur l'élimination des emballages.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro

d'identification ADR, IMDG, IATA

UN1950

Nom d'expédition des Nations

Unies ADR

IMDG

IATA

AÉROSOLS 1950

AÉROSOLS

AÉROSOLS, inflammables

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

Étiquette

2 Gaz 5F.

2.1

IMDG, IATA



Classe

Étiquette

2.1 Gaz.

2.1

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

non réglementé

Risques environnementaux :

Non applicable

Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Code de danger (Kemler) :

Numéro EMS :

Code d'arrimage :

Attention : Gaz.

-

FD, SU

SW1 Protégé des sources de chaleur.

SW22 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre :

Catégorie A. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre :

Catégorie B. Pour les DÉCHETS AÉROSOLS : Catégorie C, Hors locaux d'habitation.

Code de ségrégation :

SG69 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre :

Séparation comme pour la classe 9. Ranger « séparé de » la classe 1 sauf pour la division 1.4.

Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : Ségrégation

comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les

DÉCHETS AÉROSOLS :

Ségrégation selon la subdivision appropriée de la classe 2.

Transport maritime en vrac selon les instruments

de l'OMI :

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code : E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

CHAMALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Catégorie de transport
Code de restriction du tunnel

2
D

IMDG

Quantités limitées (LQ)
Quantités exceptées (EQ)

1L
Code : E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée

Règlement type de l'ONU":

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié. **Catégorie Seveso** P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 150 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 500 t

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV DU ROYAUME-UNI)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues		
67-64-1	acétone	3
108-88-3	toluène	3

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H220 Gaz extrêmement inflammable. H225

Liquide et vapeurs très inflammables. H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané. H315

Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400
Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH204
Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. **Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA : Association du transport aérien international
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :
Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :
Composés organiques volatils (États-Unis, UE)
CL50 : Concentration létale, 50 pour cent
DL50 : Dose létale, 50 pour cent
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB :
Très Persistant et Très Bioaccumulable Gaz
Inflammable 1A : Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aérosol 1 : Aérosols – Catégorie 1
Gaz de pression (Comp.) : Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4 :
Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation
cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/
irritation oculaire – Catégorie 2 Skin Sens. 1 : Sensibilisation
cutanée – Catégorie 1
Carc. 2 : Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1 Aquatic
Chronic 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 1 Aquatic
Chronic 2 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 2 Aquatic
Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.